



Déclaration Commune

Confédération Démocratique du Travail marocaine

Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT



ANALYSE ET COOPERATION SUR LES ENJEUX INDUSTRIELS, SOCIAUX, SALARIAUX ET SYNDICAUX DANS L'INDUSTRIE AERONAUTIQUE

L'aéronautique dans le monde est, depuis plus d'une décennie, en pleine expansion. Les besoins en avions ne cessent de croître dans une mondialisation des échanges et la nécessité de remplacer les flottes vieillissantes. Des pays en pleine croissance et modernisation deviennent de nouveaux acteurs industriels et économiques. **Cette internationalisation de l'Industrie Aéronautique et Spatiale a fait naître des pôles industriels à travers le monde.**

Mais depuis une dizaine d'années, nous assistons à une transformation profonde des manières d'étudier, produire et maintenir les produits de l'aéronautique dans une industrie où **les financiers ont pris les commandes au détriment d'une vision industrielle, sociale, de développement des territoires et des pays.**

Dans ce contexte, les principaux groupes industriels en Europe comme EADS, SAFRAN, DASSAULT, ZODIAC ou THALES, développent des stratégies de délocalisations vers des pays qui offrent des conditions inégalées de rentabilité.

Pour les industriels de l'aéronautique (mais aussi l'automobile) le Maroc, « figurant parmi les pays où la sous-traitance a des perspectives d'avenir prometteuses... », est devenu un vrai paradis. C'est une centaine de sociétés, dont une majorité françaises, qui se sont implantées totalisant plus de 7.500 salariés.

Le rythme croissant des délocalisations d'activités et d'emplois de la France vers le Maroc et **le comportement des employeurs dans une mise en concurrence des salariés et de dumping social**, nous conduit à mener un travail plus collectif et convergent entre nos syndicats CDT et CGT.

Avec la participation notamment des représentants des syndicats **CGT/SNECMA, CGT/ZODIAC, CGT/AIRCELLE, CGT/SOGERMA, CGT/EADS, CDT/RAM, CDT/SMES, CDT/MATIS, CDT/ONDA**, notre première rencontre aujourd'hui, sur l'industrie aéronautique, nous a permis de dresser un diagnostic partagé de la situation et dégager des axes de travail.

Le progrès social dans tous les pays est un objectif et un moyen pour le bien vivre et la paix de tous.

.../...

Nous assistons à des employeurs en France qui ne voient dans le Maroc qu'une **aubaine d'implantation dans les zones franches**^o (comme à Nouaceur : zone aéronautique près de l'aéroport de Casablanca) qui leur offre un véritable paradis fiscal et des garanties Gouvernementales de « paix sociale » (c'est-à-dire l'absence de syndicats). Mais encore non satisfaits de ces avantages, ils développent également la **précarité de l'emploi par des contrats en CDD, la sous-traitance et la pression sur les délocalisations**.

On s'aperçoit que la question d'un salariat moins rémunéré n'est qu'un aspect de leurs avantages.

Le GIFAS (groupement des industries françaises Aéronautique et Spatial) a trouvé dans le GIMAS (son équivalent marocain) un partenaire bien complaisant pour créer ensemble **des espaces de non droit. Des deux cotés ils se comportent en véritables prédateurs syndicaux**.

Le Code du Travail Marocain contient des garanties et droits de s'organiser, de se syndiquer, de faire grève, de mettre en place des Comités d'Entreprise, Comités de Sécurité et d'Hygiène,... (+ 50 salariés). **Or tous ces droits sont littéralement bafoués et les salariés qui osent revendiquer sont licenciés**. EADS n'applique pas son propre Accord Cadre International qui contient des engagements de respect des droits, tout comme Zodiac et sa charte d'éthique.

Nos deux organisations syndicales CDT et CGT se sont entendues pour mener une véritable bataille pour le respect de ces droits et la création de syndicats. Le respect du droit syndical est universel. Nous nous engageons à le faire respecter par des initiatives concertées et convergentes.

CGT et CDT, nous agissons ensemble pour de vraies coopérations industrielles et sociales. Nous affirmons que l'emploi, les conditions sociales et les conditions de travail peuvent se développer dans nos pays sans entrer dans une mise en concurrence des salariés (salaires, emplois).

Les investissements étrangers et particulièrement français doivent contribuer au développement économique et social du Maroc, **tout en observant le partage équitable des richesses créées par le travail**.

Pour vivre dans des conditions dignes, le respect des droits nationaux et des conventions internationales ne se négocie pas ! Ils s'appliquent.

Casablanca, mercredi 21 septembre 2011

°Zone franche : Exonération de droits d'importations, de taxes et surtaxes, de TVA, de taxe d'apprentissage, d'impôts,.... Absence de contrôle des changes, régime douanier simplifié.